

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** du 7 FEVRIER 2014

Présents : Christian BERNARD, Maire

Françoise GUYON, Didier AVENIERE, Françoise CHANEL, Bernard POBEL, Gérard SAINT SULPICE, Adjoint

Pascal BERTHAUD Isabelle CHARNAY, Eric MOINE, Joël PONTUS, Jacqueline DOMMANGE, Mélanie SAVOURNIN, Roger BEN M RABET.

Absentes : Valérie PIERROT  
Carole KIERAGA

Secrétaire de séance : Jacqueline DOMMANGE

### **1. FINANCES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique et mise en accessibilité de l'école élémentaire, les douze lots ont donné lieu à réception de 52 offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 février 2014 pour examiner les offres analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Monsieur AVENIERE regrette que peu d'entreprises de POLLIAT aient déposé une offre pour ce marché.

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- 01 : démolitions - maçonnerie / RENAUD SAS - 110.000,00 € HT
- 03 : menuiseries extérieures aluminium - stores / PEZERAT BONNET SAS 133.531.74 € HT
- 04 : plâtrerie peinture / SARL PETETIN – 62.004,60 € HT
- 05 : menuiseries intérieures bois – bardage / SARL CHEVALLIER – 51.179.00 € HT
- 06 : faux plafonds / SARL MCP – 15.564,98 € HT
- 07 : carrelages – faïences / SARL CARRE – 20.200.00 € HT
- 08 : sols souples / SARL FONTIMPE – 10.091.72 € HT
- 09 : électricité – courants faibles / SARL NEVEU – 144.245.00 € HT
- 10 : chauffage – VMC – plomberie – sanitaire / SARL BRACHET COMTET – 82.500,00 € HT
- 11 : ravalement de façades / SARL ALAIN JUILLARD – 30.397,00 € HT

La commission a décidé de ne pas retenir les options du lot 3 et de retenir les trois options du lot 9.

La commission a décidé de déclarer infructueux :

- le lot n° 2 charpente métallique – couverture bac acier, les offres étant supérieures à l'estimation ;
- le lot optionnel n° 12 pour lequel une seule offre a été remise, jugée anormalement basse.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les choix de la commission d'appel d'offres ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus mentionnées et à recourir à la procédure adaptée pour les lots n° 2 – charpente métallique – couverture bac acier et 12 – révision de toiture, déclarés infructueux, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Prochain conseil municipal jeudi 27 février 2014 à 20 heures.

Christian BERNARD,  
Maire

